



# Projet Associatif

## LES ENJEUX A L'ORIGINE DU PROJET

Depuis plus de vingt ans, les enjeux qui ont prévalu à la création d'Interlogement93 sont toujours d'actualité. Le problème du logement est structurel et s'aggrave en lien avec la détérioration du contexte économique et social. Les personnes sans-abri et mal-logées sont de plus en plus nombreuses et de plus en plus fragilisées. Dans ce contexte, l'association reste mobilisée et active pour favoriser l'accès au logement pour tous.

Créée en 1990, l'association Interlogement93 est née de la volonté de centres d'hébergement et de réinsertion sociale et autres structures d'hébergement de la Seine-Saint-Denis de se réunir pour rendre effectif l'accès au logement et faciliter la sortie des dispositifs d'hébergement. L'association fédérative participe aux négociations collectives aux côtés des pouvoirs publics. Ainsi, depuis la première loi Besson, Interlogement93 siège au PDALPD (Plan départemental d'accès au logement des populations défavorisées).

En 1992, l'association, sollicitée par les services de l'Etat, devient opératrice grâce à la mise à disposition de logements, puis bailleur par l'acquisition d'hôtels sociaux. Elle gère en outre différents dispositifs d'accès au logement temporaire et durable. Son rôle fédérateur se développe et se structure notamment par la création de son service logement. Celui-ci soutient les dossiers des demandeurs de logement adressés par les associations adhérentes en lien avec les services logement de la préfecture, les communes et les bailleurs sociaux.

Par ailleurs, depuis 1993, l'association gère dans le département le numéro Vert des sans-abris (préfigurant le 115), plateforme téléphonique d'orientation vers les dispositifs d'hébergement d'urgence.

Interlogement93 crée l'AIS 93 (association immobilière sociale) en 1999, pour favoriser l'accès aux logements du parc privé des personnes relevant du PDALPD et suivies par les associations du réseau. Elle signe en 2008 l'une des premières conventions « Solibail » d'Île-de-France. Dans une volonté de mutualisation, l'AIS 93 a fusionné avec Interlogement93 en 2010.

La même année, Interlogement93 est interpellée pour porter une mission de service public, le SIAO 93, confirmant la capacité du réseau fédératif à œuvrer collectivement pour l'hébergement et le logement. Cette ligne forte se poursuit jusqu'à ce jour, avec la volonté de préserver la position centrale de l'utilisateur dans tout dispositif.

Depuis 2012, Interlogement93 est structuré en quatre pôles : Réseau, 115, SIAO et Habitat et Insertion.

## 1. VALEURS ET PRINCIPES INDISSOCIABLES

Quatre grandes valeurs sont à l'origine de la création d'Interlogement93 :

- > l'humanisme, affirmant la dignité et la valeur de toutes les personnes ;
- > la laïcité, base incontournable du respect de l'autre, de ses croyances, de sa philosophie ;
- > la solidarité avec les populations en difficulté sociale et entre les associations adhérentes dans le respect de leurs spécificités ;
- > l'engagement citoyen pour influencer sur l'avenir collectif de notre territoire et notamment sur l'accès au logement pour tous en Seine-Saint-Denis.

L'association vise le respect de la dignité humaine par l'application du droit au logement dans la spécificité des parcours individuels en fonction des ressources de chacun.

Interlogement93 valorise la diversité des associations adhérentes dont elle tire sa force. Le large éventail de publics accompagnés, de compétences et de champs d'intervention représentés en son sein, favorise synergie et transversalité dans la réflexion et les pratiques. Conformément à la charte d'adhésion, Interlogement93 s'interdit toute position concurrentielle avec les associations adhérentes.

## 2. ORIENTATION ET POSITIONNEMENT

### Orientation politique

Le droit au logement inscrit dans la Constitution française est un droit fondamental. Interlogement93 le revendique à travers l'insertion par l'accès au logement et l'accompagnement vers l'habitat. Ce droit doit favoriser la cohésion sociale par son application effective pour tous.

L'orientation politique d'Interlogement93 se fonde sur des constats et expériences communs afin de mettre en œuvre, accompagner et faire évoluer les dispositifs en faveur de l'accès au logement. Interlogement93, dans le cadre de son action institutionnelle :

- > mobilise ses compétences et son expertise collective pour faire valoir le droit des publics en situation de précarité ;
- > influe sur les politiques publiques dans l'exigence d'un service de qualité pour les personnes ;
- > porte des outils de service public dans un objectif de réactivité par rapport aux besoins du terrain ;
- > joue un rôle d'observatoire social ;
- > propose des démarches innovantes.

Grâce à sa dimension fédérative, Interlogement93 est régulièrement sollicitée pour mener des actions expérimentales et innovantes conjointement avec ses adhérents.

### Positionnement stratégique

La stratégie de l'association repose sur son réseau fédératif. Elle permet de peser davantage auprès des pouvoirs publics et de soutenir des projets collectifs. Interlogement93 s'efforce de siéger et de représenter le positionnement fédératif dans toutes les instances exécutives ou consultatives des champs d'intervention de l'ensemble des adhérents.

La force fédérative repose sur :

- > les adhésions à des principes communs énoncés dans la charte ;
- > les prises de décisions solidaires ;
- > le partage des projets et l'échange des savoirs ;
- > la coopération entre les adhérents ;
- > l'animation du réseau ;
- > le soutien aux associations adhérentes.

La stratégie d'Interlogement93 consiste à structurer le partenariat, le formaliser au-delà des relations personnelles, le pérenniser, multiplier les complémentarités et diversifier les champs de compétences.

### Perspectives de l'association

- > améliorer les orientations du SIAO par un travail sur l'évaluation sociale et améliorer la fluidité entre les dispositifs d'hébergement/logement.
- > adapter le 115 aux enjeux nouveaux posés par le SIAO et développer les échanges avec les 115 franciliens.
- > développer la mise en commun des connaissances acquises visant l'information et la formation des personnels des associations adhérentes et des partenaires associatifs et institutionnels.
- > organiser et animer en partenariat des colloques, conférences au rythme régulier d'un événement par semestre.
- > accroître les synergies entre les différents services du pôle habitat et insertion.
- > poursuivre et intensifier la mutualisation des moyens et des compétences.

### Instances décisionnaires

La gouvernance d'Interlogement93 est assurée par son assemblée générale, son conseil d'administration et son bureau :

- > L'assemblée générale est composée de quarante cinq associations adhérentes (en 2013). Elle se réunit une fois par an. Elle contrôle le fonctionnement de l'association, entend les rapports moraux et financiers de l'association et approuve les comptes.
- > Le conseil d'administration est composé de vingt et un membres au maximum. Il définit les orientations politiques et stratégiques, gère l'association et donne délégation pour toute représentation dans les instances extérieures. Il se réunit environ dix fois par an.
- > Le bureau prend les décisions stratégiques et opérationnelles importantes pour l'association. Il se réunit environ dix fois par an.

### Orientations techniques

La gestion des dispositifs d'hébergement, de coordination, d'accompagnement et d'évaluation sociale ou autres repose sur des professionnels qualifiés soucieux d'agir dans le respect des règles de leur métier et des valeurs de l'association.

La qualité des interventions et services rendus est garantie par la recherche permanente de cohérence entre le politique et le technique à travers les diverses instances, outils et supports existants.

## 3. FONCTIONNEMENT

Depuis 2012, Interlogement93 est structuré en quatre pôles.



### Le réseau

- > des commissions composées de salariés d'associations adhérentes ou non adhérentes et d'un administrateur référent se réunissent pour échanger, partager des pratiques et élaborer des projets, des outils ou des propositions. Actuellement, ces commissions sont les suivantes : communication, précarité, gestion locative et travail social, logement et pour le logement des jeunes ;
- > l'action fédérative passe par la communication et l'animation du réseau : veille et partage d'information, réunions réseau, colloques, communiqués de presse, plaquettes, site internet, journal, etc. Elle contribue à la création de groupes de travail dont l'objectif est d'être force de propositions. Elle permet aussi la participation à des négociations avec les pouvoirs publics ;
- > l'action du réseau passe aussi par la création de dispositifs de mutualisation des moyens et la mise à disposition de personnels, renforçant les compétences et les échanges inter-associatifs.



### Le 115

- > Le 115 gère l'accueil téléphonique et la mise à l'abri de personnes en situations d'urgence sociale liée à l'hébergement sur le territoire de la Seine-Saint-Denis. La plateforme téléphonique fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Le plateau téléphonique comprend un service de gestion de la demande hôtelière, en relation avec le pôle d'hébergement et de réservation hôtelière (PHRH) du Samu social de Paris, et assure la régulation des équipes mobiles d'aide (REMA) du département, dites maraudes.
- > Le 115 contribue à l'observation sociale en faisant remonter des informations quotidiennes et hebdomadaires aux

services de l'État (nombre d'appels, nombre de nuitées en hôtel, demandes non pourvues, profil des demandeurs,...).

SIAO

## Le SIAO

Le Service intégré d'accueil et d'orientation, instauré par les circulaires du 8 avril et du 7 juillet 2010, a pris la forme, en Seine-Saint-Denis, d'une plateforme unique urgence et insertion dont l'objectif principal est de centraliser les demandes des personnes sans-abri ou risquant de l'être et les places d'hébergement disponibles afin de proposer la prise en charge la plus adaptée possible.

Le SIAO, s'appuyant sur le réseau et via sa cellule dédiée, réalise les évaluations sociales de personnes hébergées par le 115 n'ayant pas de demande enregistrée au SIAO. Il a pour mission la coordination des acteurs de la veille sociale, de l'hébergement et du logement, notamment pendant la période hivernale.

Habitat

## L'habitat et l'insertion

En février 2010, afin de mutualiser les services et les compétences, Interlogement93 fusionne le pôle relogement et le pôle social pour créer le pôle Habitat et insertion. Celui-ci s'inscrit dans une démarche d'accueil et d'accompagnement des publics vers l'insertion ou la réinsertion durable dans un logement de droit commun. Il exerce une action de maintien dans le logement et de prévention des expulsions locatives.

- > le service d'accompagnement social et de gestion locative : Solibail, Droit de Cité Habitat et résidences sociales ;
- > l'AVDL (accompagnement vers et dans le logement) : chargé du relogement dans des logements de droit commun des publics issus des associations adhérentes et facilitant l'accès à un logement et l'installation des ménages les plus fragiles ;
- > l'AVDL-DALO : accès au logement autonome des ménages reconnus prioritaires en Seine-Saint-Denis au titre du droit au logement opposable (DALO) ;
- > la prévention des expulsions dans le parc privé : maintien dans leur logement de ménages en cours de procédure d'expulsion locative.

Une équipe administrative et technique vient en appui aux différents pôles.

Dans la mise en œuvre des dispositifs, Interlogement93, pour renforcer le réseau, valorise les potentiels humains et techniques de ses adhérents en constituant des équipes de professionnels, comme c'est le cas pour le SIAO, l'AVDL et l'AVDL-DALO.

## 4. PARTENARIAT

Le partenariat s'exprime dans les coopérations avec les structures extérieures au réseau des adhérents, avec lesquelles Interlogement93 renforce et développe ses actions en direction du droit au logement et à l'hébergement. Le partenariat implique la création de liens avec des acteurs dans les domaines tels que la santé, le handicap, les modes d'accueil, l'insertion sociale, la protection de l'enfance, la formation professionnelle et la culture.

Avec les structures extérieures au réseau des adhérents, le partenariat vise l'élaboration de positions communes, le soutien du tissu associatif, la défense des droits des personnes. À partir de l'expérimentation, de la réflexion et la recherche, le partenariat cible l'évolution des textes réglementaires, des pratiques et des financements.

Avec les administrations et les collectivités territoriales, le partenariat vise l'articulation des prérogatives institutionnelles avec les valeurs, objectifs et intérêts des associations, et la défense des droits des usagers.

## 5. SUIVI ET EVALUATION

Interlogement93 se dote d'un outil d'évaluation du projet associatif, en vue de l'assemblée générale. Le projet associatif donne lieu à un plan d'action pluri annuel qui est évalué chaque année lors de l'assemblée générale.

Le projet associatif est réactualisé tous les trois ans. Validé par l'assemblée générale du 29 mai 2013, il sera donc réactualisé en 2016.

Interlogement93



Association loi 1901  
30, Boulevard Chanzy - 93100 Montreuil  
info@interlogement93.net - www.interlogement93.net